



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



DEPOSE AU GREFFE LE

2 1 MARS 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE DU HAINAUT DIVISION TOURNAI Greffe

0456.569.496

Dénomination

(en entier) : Clinique-Hôpital-Enfants-Réfugiés

(en abrégé): CHER Forme juridique: ASBL

Siège: Pur de Mortorgne 137, 7904 Pripaise Objet de l'acte: dissolution et clôtere le 19.03.19

L'ASBL CHER a été créée lors des événements survenus en Bosnie-Herzégovine dans les années 1990. Nous avons limité nos actions dans ce pays dans l'urgence. Elle s'est poursuivie jusqu'en 1998 et avons maintenu l'association en activité jusqu'à ce jour. Vu l'âge et l'état de santé de certains membres du bureau, la dissolution de cette ASBL est demandée. Le boni restant sur le compte doit être versé à l'association L'île en soi de Tournai, créée par le Docteur Nathalie Renard.

Docteur Xavier DUBUISSON, président du CHER

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes avant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers